



ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE MARDI 9 DÉCEMBRE 2025 À 18H30, À LA SALLE J-207

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Aubé, Philippe	Forgues, Yannick
Bédard, Dave	Gauthier, Eric
Bernier, Jean-Pierre	Groppi, Philippe
Bois, Charles-Émile	Kirouac, Cindy
Bourget, Patrick	Lafrenière, Édith
Caron, Julie	Lemieux, Geneviève (Teams)
Châteauvert, David	Marcotte, Caroline (Teams)
Daigle, Denis	Tremblay, Isabelle

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Côté, Mathieu
Simard, Pierre-Luc *

* Absence annoncée.

INVITÉES :

Chevalier, Dominique – Étudiante
Joncas, Natascha – Directrice adjointe aux affaires juridiques et corporatives et Secrétaire générale
Lizotte, Jonathan – Coordonnateur au Service des technologies de l'information
Petitpas, Claude – Directeur des Services des technologies et des immeubles

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée, mot de bienvenue et présentation des nouveaux membres
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2025
- 4.0 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2025
- 5.0 Présentation étudiante
- 6.0 Rapport annuel 2024-2025 en cybersécurité
- 7.0 Modifications à la programmation institutionnelle
- 8.0 Délivrance de DEC
- 9.0 Délivrance d'AEC
- 10.0 Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)
- 11.0 Calendrier scolaire 2026-2027

- 12.0 Nomination d'un membre externe au comité des ressources humaines pour l'année 2025-2026
- 13.0 Rapport de la direction générale
- 14.0 Rapport de la présidence
- 15.0 Rapport des comités
 - 15.1 Commission des études
 - 15.2 Comité exécutif
 - 15.3 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 15.4 Décisions prises par le dirigeant d'organisme
- 16.0 Prochaine rencontre ordinaire : le 10 février 2026
- 17.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE, MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à toutes et à tous, confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée. Le conseil accueillera un nouveau membre au siège « Entreprise », M. Pierre-Luc Simard. M. Simard ne pouvait être présent à la rencontre de ce soir. Son accueil se fera donc lors de la prochaine séance du conseil.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Dave Bédard, appuyé par M. Éric Gauthier, et résolu à l'unanimité

QUE - l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Mme Julie Caron, appuyé par Mme Édith Lafrenière, et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2025

Conformément à la fiche de suivis déposée, le directeur général confirme que tous les suivis administratifs ont été effectués.

5.0 PRÉSENTATION ÉTUDIANTE

Mme Dominique Chevalier, étudiante au DEC en Techniques administratives – services financiers et assurances depuis août 2024, se joint à la rencontre pour présenter son cheminement au collégial en tant qu'étudiante adulte. Elle est accompagnée par son mari, étudiant à la DFCSE, et ses enfants, eux aussi étudiants au Cégep de Lévis. Mme Chevalier,

originnaire de France, a immigré au Québec avec sa famille. Elle relate son parcours scolaire et professionnel.

Elle tient à souligner l'accueil chaleureux et l'ouverture humaine dont elle a bénéficié de la part des professeurs. Elle expose les défis liés à la conciliation des études à temps plein et du travail. Elle présente au conseil les perspectives professionnelles auxquelles elle aspire une fois son DEC terminé. Elle conclut en proposant des pistes d'amélioration afin de mieux soutenir les étudiants adultes, notamment par une plus grande flexibilité dans la gestion des horaires pour faciliter la conciliation travail-études, par l'adaptation des cours de la formation générale à la réalité professionnelle, ainsi que par la création d'ateliers favorisant la valorisation et les échanges d'expériences entre étudiants adultes.

Les membres du conseil remercient Mme Chevalier pour sa présentation ainsi que sa famille pour son soutien. La directrice des études tient à féliciter Mme Chevalier pour son parcours et lui mentionne qu'elle verra à partager les points soulevés avec son équipe à la Direction des études.

6.0 RAPPORT ANNUEL 2024-2025 EN CYBERSÉCURITÉ

Invités à se joindre à l'assemblée, M. Jonathan Lizotte, coordonnateur au Service des technologies de l'information et M. Claude Petitpas, directeur des services des technologies et des immeubles, viennent présenter sommairement le rapport annuel 2024-2025 en cybersécurité. M. Petitpas rappelle les obligations du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) et que le travail de l'équipe des technologies de l'information en sécurité informatique se fait en grande majorité en arrière-scène. Le premier dépôt d'un rapport annuel en cybersécurité a eu lieu l'an dernier. Le cégep en est donc à sa deuxième année. M. Petitpas mentionne que la Fédération des cégeps offre un bel accompagnement à son équipe en lien avec ce dossier. Il porte à l'attention des membres du conseil le point 3.3 du rapport annuel, la sensibilisation et la formation. En raison de l'intelligence artificielle (IA), les tentatives d'hameçonnage sont de plus en plus sophistiquées et sont en constante mouvance. Une campagne d'hameçonnage et de la formation en cybersécurité ont donc été offertes aux membres du personnel. Le cégep se dit satisfait du taux de participation.

Des échanges ont lieu sur :

- L'harmonisation du réseau collégial des mécanismes et des actions en matière de sécurité informatique.
- Les protocoles mis en place pour bloquer les cyberattaques, notamment les filtres, les pare-feux ainsi que le *Security Operations Center* (SOC) qui est actif 24/7.
- La comptabilisation du taux de participation des campagnes internes en cybersécurité.

Les membres du conseil remercient le coordonnateur au Service des technologies de l'information et le directeur des services des technologies et des immeubles.

7.0 MODIFICATIONS À LA PROGRAMMATION INSTITUTIONNELLE

La directrice des études rappelle que la programmation institutionnelle est constituée des grilles de programme et énonce les raisons pouvant expliquer des demandes de modification à celle-ci.

En complément des documents transmis, elle explique les quatre demandes de modifications qui ont été travaillées avec les départements et présentées en Commission des études.

Les demandes de modifications sont les suivantes :

- Revue de la grille de cours en Techniques d'électrophysiologie médicale afin de couvrir les compétences nécessaires en corrélation avec l'évolution du marché du travail;
- Ajout de deux cours complémentaires en Sciences humaines;
- Retrait du cours Travail d'équipe et stratégies d'apprentissage (compétence 1006, activité favorisant la réussite (AFR)) en Techniques de travail social;
- Ajustement à la grille de cours pour les compétences des trois champs de spécialisation du programme de Technologie du génie électrique : Automatisation et contrôle dont l'actualisation du programme a été implantée il y a trois ans.

Les membres du conseil remercient la directrice des études pour la clarté des explications.

Résolution CA-3712

CONSIDÉRANT - les articles 5 à 11 du Règlement sur le régime des études collégiales;

CONSIDÉRANT - l'article 17.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 a) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT - les travaux d'élaboration et d'analyse réalisés par le département concerné;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études et de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bernier, appuyé par M. Yannick Forgues, et résolu à l'unanimité

- QUE
- le conseil d'administration adopte les modifications à la programmation institutionnelle relativement aux programmes suivants :
 - 140.A0 Techniques d'électrophysiologie médicale
 - Ajout à la PI des cours complémentaires en Sciences humaines 330-C71-LL Histoire de la Deuxième Guerre mondiale et 320-C71-LL Partir en sac à dos
 - 243.D0 Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle
 - Retrait du cours Travail d'équipe et stratégies d'apprentissage (compétence 1006, activité favorisant la réussite (AFR)) pour le programme 388.A1 Techniques de travail social

8.0 DÉLIVRANCE DE DEC

La directrice des études propose que le cégep recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur la délivrance du diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s enregistré(e)s dans le document officiel produit par le cégep, lequel présente deux (2) sanctions. Ces étudiant(e)s ont atteint l'ensemble des objectifs et standards du programme auquel elles/ils sont inscrit(e)s et ont réussi les épreuves les rendant admissibles à la sanction de leurs études.

Résolution CA-3713

CONSIDÉRANT - l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 e) du Règlement de régie interne du cégep;

CONSIDÉRANT - la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;

CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - la liste officielle des programmes et du nombre d'étudiant(e)s par programme ayant droit à la sanction des études;

Il est proposé par M. Patrick Bourget, appuyé par Mme Édith Lafrenière, et résolu à l'unanimité

QUE - le cégep recommande à la ministre de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s dûment enregistré(e)s dans le document officiel produit par ce dernier;

QUE - la directrice adjointe au Service du cheminement et de l'organisation scolaires soit mandatée pour signer le rapport de recommandation de sanctions.

9.0 DÉLIVRANCE D’AEC

La directrice des études recommande la délivrance d’AEC aux neuf (9) finissant(e)s qui ont satisfait les conditions permettant l’obtention de leur attestation d’études collégiales.

Résolution CA-3714

CONSIDÉRANT - l’article 33 de la Section VII du Règlement sur le régime des études collégiales qui traite de la sanction des études et qui donne le pouvoir au cégep de décerner, aux conditions qu’il détermine, une attestation d’études collégiales aux étudiant(e)s qui ont atteint les objectifs du programme d’établissement auquel ils et elles sont admis(es);

CONSIDÉRANT - que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises a respecté l’article 5.1 du Règlement no°8 en transmettant au Service du cheminement et de l’organisation scolaires les notes obtenues par les étudiants(e)s inscrit(e)s aux programmes menant à une AEC;

CONSIDÉRANT - que le Service du cheminement et de l’organisation scolaires a procédé à l’analyse du dossier scolaire de ces étudiant(e)s et a constaté que tous les cours du programme ont été réussis comme le stipule l’article 5.2 du Règlement no°8 et en conformité avec les prescriptions de la *Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (PIÉA)* qui traite de la sanction des études;

CONSIDÉRANT - les articles 25 et 26 de la Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l’organisation scolaires;

CONSIDÉRANT - l’article 3.2.3 e) du Règlement de régie interne du cégep;

CONSIDÉRANT - que l’article 6.2 du Règlement no°8 stipule que chaque attestation est signée par la Direction générale et la Direction des études;

Il est proposé par M. Dave Bédard, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier, et résolu à l’unanimité

QUE - le cégep décerne une attestation d’études collégiales aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux conditions de sanction prévues à notre réglementation, et dûment enregistré(e)s dans le document produit par le cégep;

QUE - le directeur général et la directrice des études signent les attestations.

10.0 POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIÉA)

En raison de l'avènement de la deuxième date limite d'abandon à 60 % de la session sans avoir une mention d'échec au dossier scolaire, la directrice des études explique les enjeux d'équité entre les étudiants des différents programmes concernant les stages et les cours en accélérés, notamment dans les programmes techniques de la santé (Techniques de soins infirmiers, Techniques de travail social). Comme stipulé dans le *Règlement favorisant la réussite* et en respect avec le Règlement no 11, l'étudiant ayant obtenu deux échecs dans le même cours de formation spécifique se voit exclu du programme. Déjà pour la session H-2026, des mécanismes ont été mis en place pour les étudiants afin de les informer sur la date d'abandon de certains cours ou stages en accélérés. Elle mentionne que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises effectue la même gestion pour les étudiants à l'AEC en Éducation à l'enfance.

Résolution CA-3715

CONSIDÉRANT - les nouvelles dates de désinscription et d'abandon du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en vigueur depuis l'automne 2024;

CONSIDÉRANT - les travaux menés par le comité de la PIÉA;

CONSIDÉRANT - la nécessité d'arrimage entre la PIÉA et le Règlement favorisant la réussite;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.1 b) du Règlement de régie interne, lequel stipule qu'il revient au conseil d'administration d'adopter tout règlement ou toute politique nécessaire à la bonne gestion du cégep;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études et de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par M. Éric Gauthier, appuyé par M. Philippe Groppi, et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) amendée et en établit l'entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2026.

11.0 CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026

La directrice des études explique que le comité de travail du calendrier scolaire a travaillé à l'élaboration du projet de calendrier scolaire 2026-2027 selon le cadre réglementaire et que celui-ci a été présenté dans différentes instances avant d'être présenté au conseil pour adoption.

Résolution CA-3716

CONSIDÉRANT - la Politique du calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT - les travaux menés par le comité de travail;

CONSIDÉRANT - le projet de calendrier scolaire 2026-2027 soumis;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 d) du Règlement de régie interne, lequel stipule qu'il revient au conseil d'administration d'adopter le calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études et de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par Mme Édith Lafrenière, appuyé par Mme Cindy Kirouac, et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte le calendrier scolaire 2026-2027.

12.0 NOMINATION D'UN MEMBRE EXTERNE AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNÉE 2025-2026

La secrétaire du conseil mentionne que M. Pierre-Luc Simard, nouvel administrateur, a signifié son intérêt à siéger au comité des ressources humaines pour l'année.

Résolution CA-3717

CONSIDÉRANT - que le comité des ressources humaines est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT - le mandat du comité des ressources humaines qui consiste à examiner les aspects des ressources humaines relevant de la compétence du conseil et de lui faire des recommandations;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du Règlement de régie interne relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.4 du Règlement de régie interne stipulant qu'il revient au conseil d'élire les membres de chacun de ses comités statutaires;

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par M. Dave Bédard, et résolu à l'unanimité

QUE - soit nommé le membre suivant pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année 2025-2026 :

- Membre externe : M. Pierre-Luc Simard

13.0 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général communique quelques éléments d'information en lien avec :

- Reconnaissance pour la formation continue : Le 30 octobre dernier avait lieu le Gala des Prix d'excellence du CISSS de Chaudière-Appalaches, édition 2025, à Sainte-Marie-de-Beauce. Lors de cette soirée, le projet « L'intelligence collective, une condition gagnante pour l'accueil de nos étudiants infirmières et infirmiers diplômés hors Canada (ÉIDHC) » a été retenu parmi les finalistes dans la catégorie « Amélioration de l'offre concertée avec la communauté ». Cet honneur est une belle reconnaissance de l'expertise en Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) de la Direction de la formation continue et du service aux entreprises du Cégep de Lévis.
- Portes ouvertes : Le 15 novembre dernier, 1 600 personnes se sont déplacées au Cégep de Lévis lors de l'événement portes ouvertes pour découvrir nos programmes et nos services. Il s'agit d'une nette progression de l'achalandage par rapport à la moyenne des années précédentes. Le cégep a pu compter sur le dévouement de plusieurs membres du personnel pour offrir à nos futurs étudiants et à leurs parents une expérience accueillante, enrichissante et dynamique.
- Prix pour un professeur du cégep : Le 20 novembre dernier avait lieu le gala de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) à Montréal. Lors de cette soirée, le professeur et chercheur au Centre collégial de transfert de technologie TransBIOTech (TBT), M. Yvan Boutin, a reçu le Prix Denise-Barbeau, décerné chaque année à un chercheur du réseau collégial qui se distingue par l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions. M. Boutin a eu une belle visibilité par le cégep, par TBT et par la Fédération des cégeps.
- Rencontre de la direction du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) : Le 28 novembre dernier, le directeur général, la directrice des études et la directrice de la formation continue et des services aux entreprises du cégep ont été accueillis par la directrice générale, Mme Suzie Lucas, et la directrice générale adjointe, Mme Caroline Marcotte, dans les locaux du CSSDN pour échanger sur les défis de la gestion de la croissance de l'effectif étudiant. Les collègues du CSSDN ont très généreuses de leur temps à partager leur expertise en la matière.
- Rendez-vous Naval Québec : Le 1^{er} décembre dernier avait lieu le Rendez-vous annuel de Naval Québec au Centre des congrès de Lévis. Le directeur général, la directrice de la formation continue et des services aux entreprises du cégep et la directrice générale du

CRVI y étaient pour représenter le cégep. Dans son discours d'accueil, le maire de Lévis a parlé de l'appui de la ville au projet de construction d'un bâtiment pour le CRVI sur les terrains du Cégep de Lévis. Au salon des exposants, il y avait une table du Consortium québécois d'expertise en construction navale, dont fait partie le Cégep de Lévis.

- Café étudiant : Le 2 décembre dernier, la direction générale informait le personnel du cégep qu'un contrat pour la rénovation du Café étudiant a officiellement été octroyé. Ce projet important représente une étape significative pour améliorer l'expérience étudiante et optimiser l'utilisation de nos espaces communs. Les travaux sont prévus au cours de la session d'hiver 2026. Ce projet est rendu possible grâce à des partenariats financiers avec la Fondation du Cégep de Lévis et l'Association étudiante du Cégep de Lévis (AECL). Leur contribution substantielle permet d'aller de l'avant avec ce projet porteur.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bernier et appuyé par Mme Édith Lafrenière de transmettre une motion de félicitations à M. Yvan Boutin de la part du conseil pour sa reconnaissance au gala de l'ACFAS.

14.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le président du conseil souhaite rappeler aux membres du conseil l'invitation à participer au cocktail-bénéfice de la Fondation du Cégep de Lévis prévu le 4 février 2026. Il mentionne que la présence des administrateurs du cégep est privilégiée et que cela démontre un bel appui philanthropique à la mission de la Fondation. La présence est souhaitable, mais non obligatoire.

Dans un deuxième temps, il tient à remercier Mme Katia Poitras-Gagnon pour la préparation et l'ordre des documents dans les dossiers d'assemblée. Afin de faciliter la consultation des documents, il avait été demandé de placer le projet de résolution en fin de point.

15.0 RAPPORT DES COMITÉS

15.1 COMMISSION DES ÉTUDES

La directrice des études résume les principaux sujets traités lors de la rencontre du 28 octobre 2025.

15.2 COMITÉ EXÉCUTIF

Le directeur général résume les principaux sujets traités lors des rencontres du 23 septembre 2025 et du 14 octobre 2025.

15.3 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La présidente du comité, Mme Édith Lafrenière, résume les principaux sujets traités lors de la rencontre du 18 novembre 2025. Elle mentionne également qu'une matrice de compétences sera transmis aux membres au cours des prochains jours

afin de connaître leurs forces et points à améliorer en prévision de la formation du 14 janvier 2026 avec Mme Privé.

15.4 DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRIGEANT D'ORGANISME

Comme stipulé à l'article 7.2 a) du *Règlement portant sur la délégation des fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme*, le directeur général doit faire rapport au conseil d'administration de ses décisions dans le cadre de cette délégation, en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), de ses règlements et de ses directives.

Pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025, un contrat de gré à gré totalisant la somme de 326 736 \$ a été effectué pour de l'acquisition de bien ou de services infonuagiques avec l'une des entreprises préautorisées par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

16.0 PROCHAINE RENCONTRE ORDINAIRE : LE 10 FÉVRIER 2026

La prochaine séance ordinaire du conseil est prévue le mardi 10 février 2026. Une séance extraordinaire est prévue le mardi 16 décembre 2025 à 18h30 par Teams pour la présentation du rapport financier annuel 2024-2025.

17.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

M. Éric Gauthier propose la levée de l'assemblée à 20h00.



NATASCHA JONCAS
SECRÉTAIRE DU CONSEIL



ÉDITH LAFRENIÈRE
VICE-PRÉSIDENTE